



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Déroulement de la cérémonie nationale du 19 mars

Question écrite n° 7478

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, sur le déroulement de la dernière cérémonie nationale du 19 mars 2023 compte tenu, notamment, de l'absence de cérémonie devant le monument au Quai Branly comme de l'absence de remontée des Champs-Élysées pour le monde combattant. Saisi par la FNACA du Val-de-Marne, il lui demande si elle envisage, l'an prochain, de renouer avec cette double tradition.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire s'est fait une priorité de la transmission de la mémoire combattante et notamment celle qu'ont forgée les anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Cette transmission est nécessaire à double titre : pour rendre hommage au million d'appelés engagés dans cette guerre et aux 26 000 militaires qui y laissèrent la vie, et pour faire connaître aux citoyens français les conditions d'engagement du contingent. Cette transmission passe par une connexion forte avec les territoires et leurs acteurs, il est nécessaire que les hommages rendus aux soldats morts pour la France et aux anciens combattants bénéficient d'une plus large ouverture au public. Il est ainsi apparu qu'il y aurait un intérêt réel à organiser certaines journées nationales d'hommage en alternance entre Paris et d'autres lieux porteurs de la mémoire nationale. Le 19 mars étant la première journée nationale d'hommage qui se déroule chaque année, elle a été la première concernée par cette volonté de renouvellement. La nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette a été choisie en raison de son lien avec la guerre d'Algérie et le fil ininterrompu entre les générations du feu qu'elle illustre, puisque y repose la dépouille d'un soldat inconnu de la guerre d'Algérie. Cette idée a été partagée avec les élus et les représentants des associations d'anciens combattants participant au groupe de travail consacré à la mémoire combattante et réuni par la secrétaire d'État dans le cadre de la préparation de la prochaine loi de programmation militaire. L'accueil a été unanimement favorable et le représentant de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) n'avait émis aucune objection de principe. Lors de cette journée, la secrétaire d'État a déposé une gerbe au pied du mémorial du quai Branly et participé à la cérémonie du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe. L'objectif de ces délocalisations est de rappeler à chacun des citoyens français que la mémoire nationale irrigue l'ensemble du territoire et de mettre à l'honneur des représentants locaux du monde combattant qui n'ont pas la possibilité de se rendre à Paris. Les réactions particulièrement enthousiastes des responsables associatifs et des élus de la région Hauts-de-France témoignent de ce besoin et du succès de cette journée. En 2024, la cérémonie du 19 mars sera de nouveau organisée à Paris. Le 19 mars n'est pas la seule date du calendrier commémoratif à voir une cérémonie nationale organisée hors de Paris, sur des hauts lieux de la mémoire nationale. La cérémonie d'hommage à l'ensemble des victimes et des héros de la Déportation de la Seconde Guerre mondiale s'est tenue dans l'ancien camp du Struthof le 30 avril dernier, et la journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine s'est tenue au mémorial national des guerres en Indochine de Fréjus, le 8 juin 2023.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7478

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3762

Réponse publiée au JO le : [27 juin 2023](#), page 5792